UNSS
Union Nationale du Sport Scolaire

ACTIVITES SUBAQUATIQUES

FICHE SPORT 21-22

8 septembre 2021

Dispositions spécifiques

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : **Edouard ANDREASSIAN**

FFESSM

Hélène CARON
Membre du CDN de la FFESSM
Richard THOMAS
DTN de la FFESSM
Clément NORMANI

UNSS

Benjamin EMERIAUD
Professeur EPS
Nicolas PERRET
Professeur EPS
Laurent MEUTELET
Professeur EPS

Délégué technique UNSS
???

Réfèrent Sport partagé
???

Dispositions Générales

Se référer à la Fiche Sport « Dispositions Générales ».

LIEN

Championnat de France UNSS Activités Subaquatiques
Équipes « EXCELLENCE », ouvert à toutes les associations sportives

	COLLÈGE	**LYCÉE**
COMPOSITION DES ÉQUIPES	Benjamins, minimes, cadets. 3 à 4 sportifs. Mixité obligatoire.	Minimes, cadets, juniors, seniors. 3 à 4 sportifs. Mixité obligatoire.
JEUNE ARBITRE/JUGE	1 seule Jeune arbitre/juge par équipe qualifiée, présent sur l'ensemble du championnat, de l'accueil au protocole. Niveau académique minimum. Il ne peut pas être compétiteur. Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France.	
JEUNE COACH-JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach - Jeune capitaine obligatoire, certifié académique, par équipe qualifiée, intégré à la composition d'équipe. En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer au championnat de France.	
RÈGLEMENT	Se reporter au règlement UNSS 2020 - 2021 Activités Subaquatiques.	
TENUE DE COMPETITION	Maillot de bain et bonnet au couleur de l'association sportive.	
FORMULE DE COMPÉTITION	5 épreuves : apnée / nage avec palmes / tir sur cible / parcours hockey / sauvetage.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Sur invitation.	
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 au maximum.	16 au maximum.
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence collèges.	Champion de France UNSS Excellence lycées.

Championnat de France UNSS Activités Subaquatiques
Équipes « SPORT PARTAGE », collèges, lycées

COMPOSITION DES ÉQUIPES	Benjamins, minimes, cadets, juniors, seniors. 3 à 4 sportifs. Mixité non obligatoire.
JEUNE ARBITRE/JUGE	1 seule Jeune arbitre/juge par équipe qualifiée, présent sur l'ensemble du championnat, de l'accueil au protocole. Niveau académique minimum. Il ne peut pas être compétiteur. Il peut être d'une autre association sportive de l'académie, ou de l'académie organisatrice. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France.
JEUNE COACH-JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach - Jeune capitaine obligatoire, certifié académique, par équipe qualifiée, intégré à la composition d'équipe. En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer au championnat de France.
RÈGLEMENT	Se reporter au règlement UNSS 2020 - 2021 Activités Subaquatiques.
TENUE DE COMPETITION	Maillot de bain et bonnet au couleur de l'association sportive.
FORMULE DE COMPÉTITION	5 épreuves : apnée / nage avec palmes / tir sur cible / parcours hockey / sauvetage.
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Sur invitation.
NOMBRE D'ÉQUIPES	En fonction des inscrits.
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence « Sport Partagé » collèges. Champion de France UNSS Excellence « Sport Partagé » lycées.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Académiques par les SR : **se référer au Calendrier des CF 2022 régulièrement mis à jour sur OPUSS.**

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : **Directement sur OPUSS**

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

Annexe 1

Associations Sportives n'ayant pas assisté au protocole en 2021 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

NEANT

Annexe 2

Associations Sportives ayant fait forfait dans les dix jours avant le championnat de France en 2021 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

NEANT

Annexe 3

Règles spécifiques

NEANT